



R |



Réf.: 01/R/LFR-CiSoPFLEG /FODER/CMR\_12014



## RAPPORT

### ATELIER DE PARTAGE D'EXPERIENCE SUR L'APV-FLEGT ET LA REDD+

DECEMBRE 2014

**Forêts et Développement Rural (FODER)**

Tel : 00 237 22 00 52 48

E-mail : foder\_org@yahoo.fr

B.P. 11317 Yaoundé – Cameroun

*Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de FODER, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.*

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>DEROULEMENT DE L'ATELIER</b>	<b>4</b>
<b>Première journée</b>	<b>4</b>
<i>Session 1: Mise en contexte des processus APV-FLEGT et REDD+ et présentation des initiatives en cours sur les deux processus</i>	4
<i>Session 2: Partage d'expériences sur REDD/PES et FLEGT</i>	5
<b>Deuxième journée</b>	<b>8</b>
<i>Session 1 (suite) : Mise en contexte du processus REDD+ et présentation des initiatives en cours</i>	8
<i>Première session des travaux en groupe</i>	9
<i>Session 3: Défis communs à l'APV-FLEGT et REDD+</i>	10
<i>Session 4: Coordination des initiatives</i>	11
<b>Troisième journée</b>	<b>13</b>
<i>Deuxième session des travaux en groupe</i>	13
<b>CONCLUSION</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>15</b>
<i>Annexe 1: Tableau de synthèse des acquis de l'APV-FLEGT au Cameroun</i>	15
<i>Annexe 2: Questions-réponses sur le contexte et les acquis de l'APV-FLEGT</i>	15
<i>Annexe 3: Echanges Questions-réponses et commentaires sur le contexte de la REDD+ au Cameroun</i>	16
<i>Annexe 4: Echanges questions-réponses sur les défis communs à l'APV-FLEGT et à la REDD+</i>	17
<i>Annexe 5: Echanges questions-Réponses sur la coordination des initiatives dans REDD+ et FLEGT</i>	18

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Photo 1: Point Focal APV-FLEGT pendant sa présentation</i>	5
<i>Photo 2: Aperçu de la salle pendant l'exposé de M. EBIA</i>	6
<i>Photo 3: M. KAGONBE du MINEPDED pendant son exposé</i>	9
<i>Photo 4: Le CIFOR présentant les défis communs à l'APV-FLEGT et REDD+</i>	11
<i>Photo 5: Séance de travail du groupe 2</i>	13

## INTRODUCTION

La forêt est l'un des domaines de l'environnement bénéficiant d'une attention internationale particulière du fait de son importance pour le maintien de l'équilibre de l'environnement y compris du climat et des nombreux défis auxquels il fait face de part le monde entier en général et dans le Bassin du Congo en particulier. Il s'agit entre autres de l'exploitation illégale, des modes de gestion non durables conduisant à une déforestation et à une dégradation accélérée et incontrôlée aux conséquences nombreuses et graves. Ainsi, la communauté internationale a ainsi engagé deux processus pour juguler les différents problèmes auxquels font face le secteur forestier en vue d'atténuer les effets du changement climatique. Il s'agit d'une part des Accords de partenariat volontaire (APV), relatifs à l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de bois et produits dérivés (FLEGT). Et d'autre part du processus qui vise la réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation et le renforcement des stocks de carbone à travers la conservation et la gestion forestière durable (REDD+).

L'APV-FLEGT et la REDD+ sont deux processus internationaux aux objectifs similaires de lutte contre l'exploitation forestière illégale et d'amélioration de la gouvernance forestière. Ces deux processus pilotés au Cameroun par deux départements ministériels distincts à savoir le Ministère des forêts et de la faune (MINFOF), pour ce qui est de l'APV-FLEGT, et le Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED) en ce qui concerne la REDD+. Il est important en vue de renforcer les synergies entre les deux processus, de mettre en place des cadres de partage d'expérience, de réflexion et de dialogue multi acteurs permettant d'améliorer la collaboration entre les institutions et les acteurs travaillant sur ces questions.

C'est dans cette optique qu'il s'est déroulé du 17 au 19 décembre 2014 à l'hôtel Le Paradis de Kribi un atelier de partage d'expériences sur l'APV-FLEGT et la REDD+. L'atelier qui a connu la participation d'une quarantaine de personnes représentant les différents groupes d'acteurs intervenant dans la REDD+ et l'APV-FLEGT ; avait pour objectifs de :

1. Partager les leçons apprises de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT et REDD+ pour faciliter une approche concertée de coordination de ces initiatives dans le contexte d'une amélioration de la gouvernance forestière ;
2. Poursuivre la recherche des complémentarités entre les acteurs et approfondir les synergies identifiées entre les deux processus;
3. Formuler des recommandations pour une mise en cohérence effective des processus FLEGT et REDD+ au Cameroun.

## DEROULEMENT DE L'ATELIER

L'atelier s'est déroulé en trois jours organisés autour de quatre sessions à savoir : mise en contexte des processus APV-FLEGT et REDD+ et présentations des initiatives en cours sur les deux processus, le partage d'expérience sur l'APV-FLEGT et la REDD+, les défis des deux processus et la coordination des initiatives. Caractérisé par l'interaction, l'atelier était ponctué par des exposés, des échanges et discussions ainsi que des travaux en groupe sur diverses questions.

### Première journée

---

La première journée qui avait pour objectif de partager les leçons apprises de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT et REDD+ au Cameroun, s'est ouverte par l'enregistrement des participants, suivie du mot d'introduction de l'atelier par le facilitateur Jacques WAOUO qui a entre autres rappelé le contexte de l'atelier, les objectifs et résultats attendus ainsi que le programme de l'atelier. Ce rappel a été suivi par la présentation des participants à l'atelier ainsi que de leurs attentes dont les principales concernent la compréhension des liens et complémentarités entre APV-FLEGT et REDD+ ainsi que leur contribution à la réduction de la dégradation des forêts au Cameroun, l'état d'avancement des deux processus y compris les opportunités qu'ils offrent pour l'amélioration des conditions de vie des populations et le respect du droit des occupants du domaine national ; bref, la capitalisation des expériences des projets développés. Cette phase a été couronnée par une photo de famille et des interviews accordées aux médias conviés pour la circonstance.

### ***Session 1 : Mise en contexte des processus APV-FLEGT et REDD+ et présentation des initiatives en cours sur les deux processus***

Cette première session, a été ouverte par les exposés sur les projets dans le cadre desquels était organisé l'atelier à savoir: "Enforcement and governance for sustainable forest management"(CiSoPFLEG) et "Contrer la déforestation à travers le lien entre FLEGT et REDD+" (LFR) respectivement présentés par M. KAMGA Justin et Mme Laurence WETE SOH de FODER. Ainsi, il ressort de ces présentations que :

1. Le **projet CiSoPFLEG**, qui part du constat de la faible participation du secteur privé et de la société civile dans le processus FLEGT, a pour but de renforcer l'implication desdits acteurs dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT pour la gestion durable des forêts. Ce projet qui intervient en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale donc au Cameroun, agit sur la base des formations, accompagnement technique des différents acteurs, information et sensibilisation à travers les médias. La présentation du projet CiSoPFLEG a permis aux participants de comprendre les enjeux de la transparence dans le secteur forestier, d'être sensibilisé sur la nécessité de la participation du secteur privé dans le processus FLEGT.

2. Le **projet LFR** quant à lui, vise la coordination des processus FLEGT et REDD+ et à lutter contre la déforestation et la dégradation à travers une gouvernance forestière améliorée. L'exposé a permis aux participants d'appréhender les synergies qu'il y a entre ces deux processus qui visent des objectifs similaires de lutte contre la déforestation et de bonne gouvernance forestière. La responsable du projet a également présenté les principales activités, l'état d'avancement du projet et les activités iminentes.

La deuxième phase de la session a été marquée par les exposés du Point Focal APV-FLEGT du MINFOF sur la **Mise en contexte et les acquis du processus APV-FLEGT au Cameroun**. Au cours de ses présentations, il a tour à tour rappelé l'historique du processus FLEGT et de l'APV, les but et objet de l'APV, les bénéfices attendus de l'APV, le chronogramme de mise en œuvre et la mise en œuvre effective. Au Cameroun les négociations sur l'APV, qui vise à fournir un cadre juridique permettant de s'assurer que seuls les bois et produits dérivés légalement produits ou acquis sont importés au sein de la communauté européenne à partir du Cameroun ont été ouvertes le 28 septembre 2007, l'Accord a été signé le 06 octobre 2010, ratifié le 09 Août 2011 et entré en vigueur le 16 décembre 2011. L'Annexe IX prévoit un calendrier de mise en œuvre organisé en deux phases à savoir:



Photo 1: Point Focal APV-FLEGT pendant sa présentation

- la phase préparatoire qui va du 16 décembre 2011 au 16 décembre 2014 et au cours de laquelle ont été réalisées les activités d'information et de sensibilisation des acteurs et du public, la promotion des produits "FLEGT-Cameroun" sur le marché de l'Union Européenne, les arrangements institutionnels entre autres;
- la phase opérationnelle qui s'étend du 16 décembre 2014 au 16 décembre 2019. Il est attendu au cours de cette dernière phase la délivrance des autorisations FLEGT.

### ***Session 2: Partage d'expériences sur REDD/PES et FLEGT***

La deuxième session a été marquée par quatre (04) exposés dont deux expériences de projet REDD+/PES et deux expériences de projet sur l'APV-FLEGT dont la quintessence est présentée dans les lignes qui suivent.

#### **Projet "Rendre accessibles au public les informations citée dans l'annexe VII"**



Présenté par M. EBIA NDONGO du Cabinet d'études BUREDIP le projet avait pour objectif d'appuyer l'administration forestière dans ses efforts à rendre public les informations contenues dans l'annexe VII de l'APV-FLEGT qui liste un ensemble de dix (10) catégories d'informations à mettre à la disposition du public.



Photo 2: Aperçu de la salle pendant l'exposé de M. EBIA

Cet exposé a permis aux participants de comprendre le contenu et l'importance de l'annexe VII de l'APV-FLEGT pour la transparence. Il a été rappelé que le projet a capitalisé les acquis du projet "Initiative pour la transparence et la lutte anti-corruption dans le secteur forestier" (ITAC) mis en œuvre par FODER ainsi que les résultats du projet à savoir: la Collecte et mise en ligne de sept (07) groupes

d'informations sur dix (10), l'élaboration d'un projet de manuel de procédures sur la gestion de l'information publique du secteur forestier entre autres. Il a également présenté les difficultés structurelles rencontrées lors de la mise en œuvre du projet notamment: la qualité de la connexion internet, les problèmes liés à l'archivage, la nomenclature des informations, la nature des informations à publier sans oublier la pertinence des autres canaux de publication des informations permettant une meilleure accessibilité. Il a enfin formulé quelques recommandations parmi lesquelles:

- l'introduction de la mise à jour du site dans la feuille de route de chaque responsable impliqué dans la mise en œuvre de l'annexe VII;
- la mise en place d'un service dédié à FLEGT
- la capitalisation de l'approche multi acteurs
- la création d'un point focal FLEGT dans chaque ministère partenaire, différent du représentant au CNS

### Projet "FLEGT participatif"

Présenté par M. MOUANFON Mama de la Fondation Camerounaise de la Terre Vivante (FCTV), le projet mis en œuvre par son organisation avec l'appui financier de l'Union Européenne (UE) entre mars 2012 et octobre 2013 avait pour objectif de promouvoir la mise en œuvre efficace de l'APV/FLEGT au Cameroun. Il avait pour cibles 18 communautés autour de la Réserve de biosphère du Dja (RBD), 05 exploitants forestiers, 13 OSC locales et 15 agents locaux du MINFOF. les principaux outils d'information et de sensibilisation développés sont: 01 documentaire en langue Baka à Djoum, des émissions radios en langues Nzimé et Baka à Lomié et Mindourou, des bandes dessinées, des affiches FLEGT, des plaques signalétiques et des boîtes à suggestions/à dénonciations contre les actes de corruption.

## **Etat d'avancement de la mise en œuvre du micro-projet PES communautaire dans le massif forestier de Ngoyla Mintom et quelques opportunités de développement socio-économique pour les communautés**

Le projet présenté par Moustapha NJAYOU du WWF vise à promouvoir une bonne gestion des ressources forestière à travers le paiement des services écologiques (PSE) et constitue une réelle opportunité de développement pour les communautés villageoises de l'Arrondissement de Ngoyla. Les principales activités réalisées sont la recherche du consentement libre informé préalable (CLIP) dans quatre (04) communautés, l'analyse socio-économique, l'étude sur les moteurs de la déforestation et de la dégradation, l'élaboration des scénarios de références à travers la cartographie participative et la production des cartes 3D et l'organisation des voyages d'échanges dans les communautés de Nomedjoh et Nkolenyeng qui ont déjà l'expérience de projet PSE.

Cependant, les principaux défis sont relatifs à la réalisation des paiements et le suivi du couvert forestier, la recherche des financements pour le paiement des communautés et la mise en œuvre du projet REDD+ dans le massif de Ngoyla-Mintom.

### **REDD+ et adaptation au Changement climatique: L'expérience du COBAM**

Le projet "Changements climatiques et forêt dans le bassin du Congo: Synergie entre l'adaptation et l'atténuation au Changement climatique" (COBAM) présenté par Félicien KENGOUM est mis en œuvre par le CIFOR en partenariat avec le Réseau des organisations du Sud-Est (ROSE) au Cameroun. Le présentateur a d'entrée de jeu posé le problème de la difficile conciliation de l'économie non marchande et informelle, destinée à atténuer et à s'adapter au changement climatique au niveau local, avec les besoins des politiques nationales de gestion durable des ressources forestières ainsi que le constat selon lequel les populations locales sont plus accessibles au discours sur la gestion forestière qui semble plus concrète et sont par conséquent plus réticentes à un discours sur le carbone qui leur semble moins réaliste.

Il a enfin dégagé quelques messages clés pour la réalisation des synergies entre adaptation et atténuation; à savoir que le secteur agricole est essentiel pour les synergies (conservation du carbone et développement) en particulier dans le Bassin du Congo où la population va croissante. Mais, considéré seul, la conservation du Carbone est un risque parce qu'il ne prend pas en compte les besoins d'adaptation à court terme des communautés.

### **Exposé sur l'implication de la société civile dans le suivi des discussions sur la REDD+"**

La présentatrice a rappelé l'historique de la création de la Plateforme REDD et Changement Climatique (qui remonte à la réunion de Mbalmayo des 27 et 28 Juin 2011) dont l'objectif est de développer une stratégie pour une meilleure participation et implication de la société

civile dans le processus REDD+. Elle a relevé la nécessité pour la société civile de s'impliquer davantage dans le suivi des discussions sur le REDD eut égard à son rôle. En effet, la société civile a un rôle important en matière de suivi de l'action du gouvernement et des autres acteurs en matière de REDD+ notamment le respect de la gouvernance, la proposition des alternatives ou ajustements des politiques en vue d'une minimisation des impacts négatifs, la communication inclusive, etc. Elle a présenté les membres de la plate forme et le panel de la coordination composé de trois membres.

La première journée a permis aux participants de partager les expériences de projets REDD+ et FLEGT mis en œuvre et d'appréhender les synergies et complémentarités possibles entre les deux processus FLEGT et REDD+.

## Deuxième journée

---

La deuxième journée a commencé par le rappel des travaux de la première journée et la précision de l'agenda de la seconde journée qui a été modifié pour permettre de compléter la première session. L'arrivée des représentants du MINEPDED a permis de commencer la journée par la suite de la session dédiée à la mise en contexte des différents processus.

### ***Session 1 (suite) : Mise en contexte du processus REDD+ et présentation des initiatives en cours***

La Présentation de Mme NGOH NJOUME sur l'**Etat d'avancement du Mécanisme REDD+ au Cameroun** a permis aux participants d'être édifiés sur l'historique du processus de la RED à la REDD+ en passant par la REDD. Elle a également rappelé le processus d'élaboration du R-PP du Cameroun qui a été validé en février 2013. Le Cameroun se trouve actuellement dans la phase de préparation de la Stratégie Nationale REDD+ qui va définir le cadre juridique et légal de la REDD+ pour le Cameroun. Cette phase va de 2014 à 2016. Plusieurs parties prenantes mettent en œuvre des initiatives pilotes REDD+ et des actions dont les résultats vont contribuer à l'élaboration d'une Stratégie Nationale REDD+ efficace.

Elle a procédé à la clarification des concepts et rappelé la vision du Cameroun pour la REDD+ qui est d'en faire un outil de développement et dans ce sens met l'accent sur les secteurs tels que l'agriculture, l'élevage, l'énergie, l'écotourisme, l'urbanisme, etc.

Pour ce qui est de la **Cartographie des initiatives REDD+ au Cameroun ainsi que les acquis de la REDD+**, M. KAGONBE du MINEPDED a précisé qu'une étude, dont le rapport final est disponible, a été réalisée par le MINEPDED en vue de répertorier les initiatives REDD+ en cours. Il a rappelé que la REDD n'est pas une obligation pour le Cameroun qui peut s'y retirer à tout moment si le processus ne contribue pas à sa vision qui est le développement.



La clarification des concepts a permis aux participants de comprendre qu'un projet REDD est un projet qui poursuit un ou plusieurs des objectifs ci-après: Réduction de la déforestation, réduction de la dégradation, gestion durable des forêts, augmentation des stocks de carbone ou conservation des forêts. Selon une étude réalisée par le MINEPDED, il existe une variété d'initiatives couvrant les cinq activités de la REDD+ mais aucune ne répond aux modalités de la REDD+. Par conséquent, il n'existe aucun projet pilote REDD+ mais des initiatives REDD+ permettant de tester les options stratégiques et dont les résultats peuvent renseigner l'élaboration de la Stratégie Nationale REDD+. Le manuel de procédures indique que tout porteur de projet REDD+ doit respecter une procédure en 10 étapes et faire valider son projet par le Comité de pilotage.



Photo 3: M. KAGONBE du MINEPDED pendant son exposé

Les deux exposés ont été suivis par des questions -réponses dont la substance est présentée dans tableau en annexe.

### ***Première session des travaux en groupe***

La première session des travaux en groupe consistait à mener les réflexions approfondies sur trois axes de synergies identifiés par les parties prenantes de l'APV-FLEGT et de la REDD+ à savoir: l'implication des parties prenantes, les droits des communautés, la gouvernance et la transparence. Trois groupes ont été constitués à cet effet avec pour cahier de charges:

- Identifier pour chaque axe de synergie les actions prioritaires permettant leur opérationnalisation;
- faire des propositions concrètes pour valoriser les acquis de FLEGT dans REDD+ et réciproquement.

Les résultats suivants se dégagent de la restitution des travaux des groupes.

**Le Groupe1** qui a travaillé sur **l'implication des parties prenantes** a identifié cinq actions prioritaires dont:

a) cartographier les parties prenantes de l'APV-FLEGT et de la REDD+, b) mettre en place une plateforme de synergie APV et REDD+ dont le MINEPDED (Secrétariat Technique REDD+) devra assurer le leadership dans la formalisation, c) capitaliser les plateformes existantes ayant fait leurs preuves dans le cadre de la REDD+ et du FLEGT, d) définir les mécanismes de participation des parties prenantes en identifiant le nombre de participants par groupe d'acteurs et par structure de collaboration, et, e) formaliser la mise en place des structures de collaboration par des actes ministériels.

Les questions et commentaires suscités par la restitution du groupe concernent la pertinence de la création d'un cadre interministériel de synergie et d'un cadre de concertation des plateformes de la société civile ou alors un cadre conjoint. Il serait plus efficace de formaliser la plateforme de collaboration au niveau ministériel et de mettre en place une plateforme des OSC intervenant sur les deux processus.

**Groupe 2** a travaillé sur **le droit des communautés** et dans son approche méthodologique a distingué les droits des communautés dans la phase de préparation et dans la phase de mise en œuvre.

Il ressort de leurs travaux le droit des communautés au CLIP, à la terre, à l'arbre et ses dérivés tels que le carbone dans la phase de préparation de la REDD+. Dans la phase de mise en œuvre, il faut respecter les droits des communautés au bénéfice économique, social et politique, droit à l'information sur le processus et sa mise en œuvre. Pour l'APV, le droit à la participation dans un éventuel processus de révision de l'accord, droit à une information adaptée au besoin des communautés; Droit au suivi et à l'évaluation de l'APV. Comme proposition d'action prioritaire: établir un document qui définit les mécanismes de participation des communautés dans le processus de révision de suivi et d'évaluation.

**Groupe 3** a travaillé sur **la gouvernance et la transparence** entre les processus et a au préalable réalisé un état des lieux des deux processus en termes de forces et faiblesses propres à chacun. Les principales faiblesses relevées pour la REDD+ concernent la faible information des acteurs sur le processus, l'inexistence d'un mécanisme de lutte contre la corruption et d'une obligation légale de publication des informations.

Les actions prioritaires identifiées sont: l'élaboration d'une grille de la transparence pour REDD+ (inspiré de l'annexe 7 de l'APV), le développement d'une stratégie et d'un plan de communication de l'APV et de la REDD+, l'implication des institutions de lutte contre la corruption dans le processus REDD+; la mise en place des cadres de concertation multi acteurs au niveau local pour l'APV. Le groupe propose également la diversification et l'adaptation des outils et canaux de communication aux parties prenantes (implication et renforcement des capacités des médias), la mise en place d'un cadre de concertation regroupant les entités de coordination des deux processus.

### ***Session 3: Défis communs à l'APV-FLEGT et REDD+***

Deux présentations ont meublé cette session dont la première relative à l'exploitation forestière illégale et la seconde à la problématique des menaces extra sectorielles sur la forêt.

- a) APV-FLEGT et REDD+ point de rencontre de l'exploitation forestière illégale (Félicien KENGOUM, CIFOR)**



Photo 4: Le CIFOR présentant les défis communs à l'APV-FLEGT et REDD+

Le présentateur après avoir précisé le cadre juridique de l'exploitation forestière au Cameroun a posé la problématique de la légalité et de l'illégalité au sein du formel et de l'informel avec comme question centrale la différence entre "le coutumièrement correct et l'illégal". Cette question pose le problème de la coexistence au Cameroun du droit coutumier et du droit écrit et de la différence de perception du niveau local au niveau national ainsi que la complexité

entre la perception de la propriété du sol et la propriété de l'arbre en droit Camerounais.

Les liens entre APV-FLEGT et REDD+ sont présentés sur la base des interactions cognitives, par l'engagement, par les acteurs et par les impacts. Les différences fondamentales entre les deux processus ainsi que les ressemblances possibles ont été relevées y compris les apports mutuels de l'APV pour la REDD+ et réciproquement. Enfin les constats font ressortir que l'APV-FLEGT et la REDD+ sont deux instruments de lutte contre l'illégalité au niveau national mais aussi deux terrains potentiels de l'illégalité et ne sont, dans leurs formes actuelles, compatibles qu'avec le formel et le légal.

Il recommande de formaliser l'informel et d'améliorer la comptabilité nationale des ressources naturelles.

#### **b) La problématique de la conversion des forêts : Défis et enjeux pour la crédibilité et l'efficacité des processus FLEGT et REDD+ (Patrice KAMKUIMO, CED)**

L'exposant a présenté le contexte Camerounais marqué par l'acuité des menaces extra sectorielles, telles que les agro industries, l'exploitation minière, les grands projets d'infrastructures, sur les forêts. Les problèmes seraient exacerbés tant par la faiblesse du cadre juridique existant qui aggrave les chevauchements, les conflits d'utilisation des terres et les superpositions de titres, que par l'absence de coordination et d'harmonisation des réformes sectorielles en cours. Les principaux défis posés par cette situation aux deux processus sont d'une part la crédibilité des bois issus des projets de développement et, d'autre part, le maintien des espaces pour la réalisation des projets REDD+.

#### ***Session 4: Coordination des initiatives***

Cette session a été ponctuée par deux exposés sur la coordination des initiatives d'appui au processus FLEGT et à la REDD+

L'exposé sur la **Coordination des initiatives d'appui au processus FLEGT** a été présenté par Le Point focal APV-FLEGT du MINFOF qui a tour à tour rappelé les sources et procédures de financement, l'expérience de coordination des projets APV par le MINFOF et les résultats obtenus. L'on note que les sources de financement sont divers et variés et proviennent tant des partenaires techniques et financiers tels que l'UE, la GIZ, la FAO que des fonds propres de l'administration et que les initiatives FLEGT sont autant mises en œuvre par la société civile que l'administration et le secteur privé. Plus d'une quarantaine de projets ont été recensés entre 2012 et 2014 dans les cinq Régions forestières du Cameroun et dont certains ne sont pas de projet FLEGT tandis que d'autres le sont parce que leurs activités correspondent au plan d'action de mise en œuvre de l'APV prévu au Cameroun.

Toutefois, il a relevé des limites telles que la faible Capitalisation des résultats de la plupart des projets et une implication insuffisante du MINFOF dans la mise en œuvre des projets, le partage mitigé des produits de certains projets (rapports, manuels de procédures, brochures, etc.) et, aussi, la faible communication entre les bailleurs et le MINFOF dans le cadre du financement des projets. Pourtant, en 2014, 13 projets contribuent à la mise en œuvre du processus FLEGT et le MINFOF envisage de tenir régulièrement des réunions de coordination des projets en vue d'un meilleur suivi et capitalisation des résultats.

Dans son exposé sur la **Coordination du processus REDD+ et des initiatives REDD+ au Cameroun**, M. MOUSSA NGUEMADJI a rappelé que le MINEPDED assure le leadership pour la mise en œuvre de la CCNUCC mais qu'il existe des structures de concertation sur la REDD+ au niveau national, Régional, départemental et au niveau des bailleurs avec le Sous-groupe REDD+. Le présentateur a rappelé la composition, le fonctionnement et les missions du Comité de Pilotage parmi lesquelles figurent l'élaboration des critères de sélection des projets en vue de leur soumission à la validation du Ministre en charge de l'environnement; l'évaluation et la soumission à l'approbation du Ministre en charge de l'environnement les idées de projets proposées par les promoteurs et la promotion des activités REDD+. Le Secrétariat technique qui comprend 3 membre que sont le Point focal CCNUCC, le Coordonnateur national REDD+ et le Directeur des forêts et 4 cellules<sup>1</sup> a la charge de coordonner les rencontres et les échanges/réflexions sur la REDD+ menées avec les différents ministères sectoriels impliqués dans le processus REDD+. La procédure de validation des projets REDD+ quant à elle se fait en deux (02) phases et le Comité de Pilotage valide les projets sur la base de six (06) critères.

Les deux présentations ont été suivies par des échanges qui ont permis aux participants de mieux comprendre la coordination des deux initiatives et de formuler une recommandation relative à la mise à disposition du public des rapports des réunions du Comité de pilotage

---

<sup>1</sup> Information, éducation et communication (IEC), Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS), cellule scénario de référence et mesure, notification, vérification (MNV) et cellule chargée d'appuyer le montage des projets et des programmes REDD+ ainsi que de l'encadrement)

## Troisième journée

Après le rappel des travaux de la deuxième journée et la présentation du programme de la journée la troisième journée s'est poursuivie par l'organisation de la deuxième session des travaux en groupe. Les groupes avaient pour responsabilité de proposer les améliorations nécessaires pour une plus grande efficacité et efficacité de la coordination des deux (02) initiatives (APV et REDD) pour le présent et pour l'avenir et de formuler des recommandations y relatives.

### Deuxième session des travaux en groupe



Photo 5: Séance de travail du groupe 2

Il ressort des travaux des groupes les propositions suivantes pour l'amélioration de la coordination entre les deux processus:

- Formaliser un cadre d'échange entre les deux ministères (point focal APV FLEGT et coordination REDD+) à travers par exemple la création d'une cellule interministérielle APV/REDD+ qui assurera le suivi de l'évolution deux processus ainsi que les échanges d'expérience de

travail entre les deux ministères responsables de la mise en œuvre des processus. Cette Cellule sera composée des responsables du MINFOF en charge de la mise en œuvre et du suivi de l'APV-FLEGT et des responsables du MINEPDED en charge de la REDD+;

- Initier et conduire le Partage d'expérience entre les deux plates formes de la société civile actives sur l'APV-FLEGT et sur REDD+;
- Renforcer des capacités des parties prenantes sur les deux processus

## CONCLUSION

Au terme de l'atelier d'échange les principales leçons suivantes ont été tirées de la mise en œuvre des processus REDD+ et APV-FLEGT au Cameroun:

- l'importance de la participation et la consultation (démarche inclusive) ;
  - l'importance de la prise en compte du cout d'opportunité dans la prise de décision ;
- l'importance des projets pilotes pour la réussite du processus ; l'importance d'une obligation légale de rendre publique les informations ; la contribution importante de la société civile aux deux processus

Les recommandations ci après ont été formulées à l'endroit tant de FODER que des administrations en charge des forêts et de l'environnement:

**Pour l'administration en l'occurrence le MINEPDED:**

- S'inspirer des différents mécanismes de partage de bénéfices existants pour définir un mécanisme de partage des bénéfices dans la REDD+ qui réponde le mieux aux besoins des communautés;
- Rendre publics les rapports des réunions du Comité de pilotage de la REDD+;
- Renforcer la transparence autour du processus REDD+, en s'inspirant de l'annexe de l'APV-FLEGT sur la transparence;
- S'inspirer des résultats de la recherche pour enrichir les deux processus et nourrir la construction de la Stratégie REDD+;

**Pour FODER:**

- Diffuser le rapport de l'atelier à toutes les parties (Coordination REDD+, Plateformes de la société civile, Point focal APV);
- Organiser une session de réflexion sur l'identification et l'opérationnalisation des propositions pour une meilleure synergie entre les deux processus et d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'atelier;
- Impliquer les représentants d'autres administrations concernées par l'APV-FLEGT et la REDD+ dans les ateliers de partage d'expériences;
- Faire le suivi des recommandations de cet atelier auprès des différentes cibles;

Les fiches d'évaluation distribuées par FODER et remplies par les participants font apparaître de manière générale que les objectifs de l'atelier on globalement été atteints bien qu'il faille améliorer la gestion du temps.



## ANNEXES

**Annexe 1: Tableau de synthèse des acquis de l'APV-FLEGT au Cameroun**

Type d'acquis	Réalisations
<b>Organisationnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Définition consensuelle de la légalité</li> <li>– Elaboration des grilles de légalités</li> <li>– Souveraineté des ministères sectoriels avec le MINFI/DGI qui Délivre les attestations de NON redevance ou de NON endettement, le MINTSS qui délivre les attestation de respect des obligations sociales, la CNPS qui délivre les Attestations de soumission, le MINEPDED qui délivre l'Attestation de respect des obligations environnementales et sociales; le MINFOF qui délivre les Certificats de légalité et les Autorisations FLEGT;</li> </ul>
<b>Réglementaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– A travers la ratification de l'APV-FLEGT, il fait désormais partie de l'arsenal juridique du Cameroun;</li> <li>– Amélioration du cadre règlementaire à travers la réforme de la loi forestière de 1994 et la signature entre autres des Arrêtés 002, 003 et 004 du 07 février 2013.</li> </ul>
<b>Communication</b>	Le développement des outils de communication tels que le site web dédié à l'APV, les manuels de procédures pour l'obtention des documents vérificateurs des grilles de légalité pour les opérateurs économiques, un guide d'information des PME pour l'obtention du Certificat de Légalité, des copies de l'APV pour les parties prenantes, etc.
<b>Participation</b>	Toutes les parties prenantes tant pendant la phase de négociation que de mise en œuvre à travers le CNS, la révision de la loi, la mutualisation des efforts et l'amélioration de la mise en œuvre des lois et règlements applicables au secteur Forêt/Bois;

**Annexe 2: Questions-réponses sur le contexte et les acquis de l'APV-FLEGT**

Questions	Réponses
Pourquoi la différence entre l'APV et le APE?	Le problème de la forêt étant spécifique, elle a été sortie des APE pour être encadrée par un accord spécifique (APV)
Que se passera-t-il pour l'APV au delà de 2019?	L'Accord pourra être révisé ou renégocié.
Quelle était la situation avant et quelle est la situation après l'APV-FLEGT?	L'APV part du constat de l'importance de l'exploitation forestière illégale et vise le respect des réglementations applicables au secteur forestier. Dès lors on note une valorisation des textes sectoriels applicables aux activités forestières et l'implication des différentes parties prenantes. Il est attendu que l'illégalité diminue au profit de la légalité.
Comment le secteur privé a été sensibilisé à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT?	Le secteur privé qui est organisé en syndicats est impliqué depuis la phase de négociation de l'APV et participe aux réunions du Comité National de Suivi de mise en œuvre de l'Accord (CNS) à travers deux représentants. Par ailleurs le secteur privé a bénéficié des appuis financiers de la FAO et de l'UE pour la sensibilisation de ses membres et l'élaboration des manuels de procédures, etc.
L'APV n'entraîne-t-il	L'APV ne crée pas de charges économiques supplémentaires pour les

pas des charges supplémentaires pour les opérateurs économiques?	opérateurs économiques car il ne crée pas de nouvelles lois mais simplement la mise en applications des réglementations sur le secteur forestier qui existaient déjà avant la signature de l'Accord. Il est simplement question pour les opérateurs de respecter la loi dans toutes les opérations forestières
--	---

### **Annexe 3: Echanges Questions-réponses et commentaires sur le contexte de la REDD+ au Cameroun**

<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>
Quel est le mode de prise de décision dans le COPIL?	La réponse à cette question sera donnée dans l'exposé sur la coordination des initiatives et du Processus REDD prévu dans l'après-midi
Comment lier l'exploitation minière à la REDD+?	Les activités minières sont des sources d'émissions de carbone. L'intérêt de la REDD+ pour les mines consiste à réfléchir à comment exploiter les mines de manière à avoir un faible impact sur le climat. Il est question également de choisir les options les plus rentables et par conséquent planifier la gestion des ressources.
Que paye-t-on véritablement dans la REDD+, est-ce le Carbone ou le bois coupé?	Ce qu'on paye dans la REDD+ c'est la séquestration du Carbone, dont l'amélioration des stocks de carbone
Quelle est la méthodologie de mise sur pied des Comités de pilotage dans les Régions?	Une présentation sur la coordination du processus et des initiatives est prévue dans l'après midi et pourrait apporter des réponses à cette question
Quelle est la place de la lutte contre la corruption dans le processus REDD+?	La transparence fait partie intégrante du processus car indispensable pour la MNV
Les initiatives REDD+ concernent-elles aussi les Etats? les bénéficiaires pourraient-ils profiter au budget de l'Etat dans le long terme?	L'Etat en tant que propriétaire des forêts peut mettre en conservation les superficies qu'il veut et bénéficier des retombées économiques du carbone
La définition des projets REDD+ faite par le présentateur n'est-elle pas contradictoire	La REDD a pour objectif principale la séquestration du carbone et les cinq activités ont pour objectif ultime la séquestration du carbone
Quelles sont les leçons apprises des différentes initiatives en cours sur la REDD+? ne s'agit-il	Il est difficile de ressortir les leçons au stade actuel car ces projets sont au stade embryonnaire. Stade de préfaisabilité et de faisabilité
<b>Commentaires:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Le CED n'a pas mis en œuvre un projet REDD+ mais un projet de PSE. Il serait important de préciser les porteurs des différentes initiatives REDD+;</li> <li>– L'aménagement du territoire est une option stratégique transversale qui aiderait à atteindre le développement en évitant les superpositions. La gouvernance est la seconde option stratégique et par conséquent une meilleure transparence pour mettre en place des stratégies de compensation des dégâts de l'exploitation minière;</li> <li>– Il serait avantageux de centraliser les informations sur les initiatives REDD+</li> </ul>	

#### **Annexe 4: Echanges questions-réponses sur les défis communs à l'APV-FLEGT et à la REDD+**

<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>
N' ya -t-il pas un aspect performance dans le cadre de la REDD+ qu'on ne retrouve pas dans l'APV-FLEGT (exemple: rendement de transformation)?	Il n'y a pas dans l'APV-FLEGT une performance au sens de la REDD+. Qu'est-ce qui était recherché dans la vision des initiateurs? La performance environnementale et sociale ou la performance légale et commerciale? Toutefois un niveau de performance dans la transformation aurait une plus value sur le plan économique et écologique
Le problème dans la conversion des forêts n'est-il pas d'avantage le respect des droits des communautés et du CLIP plutôt que juridique?	Le problème se situe au niveau des volumes et il est important pour les décideurs d'anticiper. Les éléments du CLIP existant dans les dispositions légales ne sont pas toujours respectés dans ces projets.
Comment l'informel peut-il devenir légal? quelle part de légalité peut-on trouver dans l'informel?	Il est presque impossible de trouver du légal dans l'informel du point de vue légal mais en tant que secteur d'activité, l'informel peut être légal. l'illégal qui émerge de l'informel est la situation de ceux qui utilisent le droit d'usage pour un bénéfice économique. La perception détermine le comportement de l'acteur et cette perception est déterminante dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT et de la REDD+; d'où la nécessité de légaliser l'informel.
L'APV-FLEGT n'a-t-il rien prévu en termes de protection de l'environnement et de conservation des forêts?	L'APV concerne l'application stricte des lois et règlements nationaux dans lesquels il est prévu que 30% au moins du territoire national soit dédié à la forêt. L'APV vise non seulement la légalité mais aussi la durabilité.
Le Cameroun était-il obligé de signer l'APV-FLEGT?	Le Cameroun s'est volontairement engagé dans l'APV en tant que pays souverain et indépendant pour des raisons de gestion durable
Que signifie "sauf dérogation légale" dans l'art 4 du code minier?	Le Ministère des mines utilise cette disposition pour attribuer des titres miniers dans les forêts du DFP dont le déclassement ne peut être autorisé que par un décret du PM.
Il aurait été intéressant de s'intéresser au bois du projet Lom Pangar qui risquerait d'être ennoyer	Le CED travaille sur la problématique des bois issus de la conversion et en mi 2015 livrera les résultats globaux de cette étude
<b>Commentaires:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Plus vous transformez moins vous émettez des GES. La performance est prise en compte dans l'APV-FLEGT mais l'accent est mis par la partie Européenne sur l'aspect commercial tandis que pour le Cameroun l'accord est un outil de développement. Toutefois cet aspect est occulté dans l'Accord mais existe bien dans les Annexe.</li> <li>– Le droit positif prime sur le droit coutumier et en l'état actuel du droit camerounais, le droit coutumier sur les ressources forestières et la terre reste un droit d'usage. il est important de se demander qu'est-ce qui peut être fait sur la perception des acteurs</li> <li>– Le plan d'affectation des terres est de plus en plus une urgence dans le contexte de développement du Cameroun et ou la loi d'orientation de l'aménagement du territoire tarde</li> </ul>	

a prendre effet. Il faut que le Gouvernement prenne l'option de conservation quand bien même le sous-sol serait riche pour un développement inclusif et durable.

**Annexe 5: Echanges questions-Réponses sur la coordination des initiatives dans REDD+ et FLEGT**

Questions	Réponses
Existe-t-il au sein du MINFOF un cadre formel au sein duquel la coordination participative de tous les projets existants peut être réalisée ?	Il n'ya pas une plateforme formelle de partage d'expériences des projets au sein du MINFOF
Les rapports du COPIL sont-ils rendus publics et où peut-on les avoirs?	Il faut adresser une correspondance au Coordonateur national REDD+ pour obtenir ces rapports.
Quel est le mode de prise de décision au sein du COPIL?	Le consensus
Pourquoi la faible capitalisation des résultats des projets d'appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT?	La faible sensibilisation et le faible partage d'information entre les acteurs sont la principale raison.
Si les populations refusent d'accorder leur consentement pour un projet, n'y aurait-il pas des conflits éventuels dans l'avenir puisque c'est le Ministère qui valide les projet REDD+?	La procédure accorde une importance fondamentale au plan de consultation des populations et au CLIP dont un guide a été élaboré
Le non reconnaissance des projets par le MINFOF n'entraînerait-il pas des doublons sur le terrain?	Il existe des projets similaires mis en œuvre dans les zones écologiques différentes. Les projets non reconnus sont ceux qui ne répondent pas aux objectifs et activités prioritaires identifiés par le MINFOF
Quelle est le mode d'alternance prévue au sein du COPIL?	Les membres du COPIL ont un mandat de 3 ans pour l'élaboration de la SN-REDD+
Quelle est l'inspiration fournie par l'APV à la REDD+	La consultation, le partage des revenus, la participation, amélioration des législations; ...
<b>Commentaire:</b> Il faut formuler une recommandation pour rendre publics les rapports des réunions du Comité de pilotage de la REDD+	